

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
Mme Nachury

ARTICLE 29

I. – À l’alinéa 1, après le mot :

« régions »,

insérer les mots :

« ou inter-régions ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la seconde phrase de l’alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est en faveur de la promotion de la télémédecine, cruciale pour faire face à la raréfaction des expertises médicales dans nombre de territoires. Son objet est de porter une amélioration rédactionnelle permettant des expérimentations pluri-régionales et plus transversales de la télémédecine.